

Fratarnità

# Avis de Paiement Forfait de post-stationnement (FPS)









Numéro de l'avis de paiement :

21750001600019 23 1 364 437 133

Date d'envoi de l'avis de paiement : 09/01/2024

LA POSTE

ZA4 F002qdsvfl2ngs8vbkp90 114628 83201 20795 1/ 21

SD: 86402141829286W



M LE REPRESENTANT LEGAL COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTI BOULEVARD DE L'EUROPE **78300 POISSY** 





Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est à votre nom a stationné le 30/12/2023 sur le territoire de PARIS sans que soit réglée totalement la redevance de stationnement prévue. A ce titre, vous êtes redevable d'un forfait de post-stationnement (FPS) dont le détail est décrit ci-dessous.

# Etablissement de l'avis de paiement du forfait de post-stationnement

## COLLECTIVITÉ AYANT INSTITUÉ LA REDEVANCE

Nom de la collectivité : **VILLE DE PARIS** 

Autorité dont relève l'agent assermenté : MOOVIA

69-73 BD VICTOR HUGO 93400 SAINT-OUEN

N° d'identification de l'agent assermenté : 437

## INFORMATIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

Date et heure de constatation de l'absence ou de l'insuffisance de palement immédiat de la redevance : Le 30/12/2023 à 09h09

132 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI **75013 PARIS** 48.831877328 2.3415509782 0.0 0.0

N° d'immatriculation du véhicule : EY-442-KZ

Marque du véhicule : PEUGEOT

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVOI DE L'AVIS DE PAIEMENT

Date d'envoi de l'avis de palement : 09/01/2024

Identité et adresse du redevable : M LE REPRESENTANT LEGAL COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTI **BOULEVARD DE L'EUROPE** 78300 POISSY

# Le montant du FPS dû est égal à : 50 euros.

Ce FPS a cessé de produire ses effets le 30/12/2023 à 15h09. A partir de cette heure, vous pouvez être redevable d'un nouveau FPS si vous avez continué à stationner au lieu indiqué.

« Signé »

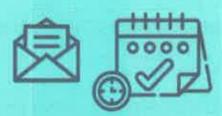
Numéro de l'avis de paiement : 21750001600019 23 1 364 437 133

2



# La Ville de Paris vous permet de bénéficier d'un tarif minoré de 30%.

Si vous payez dans les 9 jours suivant la date d'envoi du FPS figurant au recto\*



. Ce délai comprend les 5 jours d'acheminement postal du présent Avis de Paiement

# Par carte bancaire :

- · Sur le site stationnement.gouv.fr
- Par téléphone au 08 06 20 30 40 (serveur vocal, prix d'un appel normal).



Pour plus d'informations sur votre FPS, rendez-vous sur le site internet : paris fr/fos

- En cas de dépassement de ce délai, merci de vous reporter à la page suivante
- « Modalité de palament et contestation » pour régler le FPS au tarif normal auprès de CANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).
- · Il vous souhaitez contester de FPS, merci de vous reporter à la page
- « Comment contester est avis de palement ».
- . Pour obtenir plus d'informations sur le stationnement à Paris : paris fuit totionnement

2

2/2

20795

# MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONTESTATION

# Comment régler votre FPS?

Vous devez régler votre FPS auprès de la Direction Générale des Finances Publiques aux coordonnées figurant ci-dessous. S'il vous est demandé, le numéro de télépaiement de votre FPS est le suivant :

21750001600019 23 1 364 437 133 CIE 43



# Paiement par smartphone ou par Internet



Scannez le flashcode ci-contre du saisissez l'URL suivante dans le navigateur de votre smartphone : www.stationnement.gouv.fr



V02.00.01.14.00640030 21750001600019231364437133 43

# Paiement par téléphone (serveur vocal interactif)

Par carte bancaire au 0806 20 30 40 (numéro non surtaxé).



# Paiement par courrier

Par chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public (adresse mentionnée sur la carte de paiement). Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller. Envoyez le tout dans l'enveloppe retour à affranchir. Ne joignez aucun autre document.



# Paiement au guichet d'un centre des finances publiques

Uniquement par carte bancaire, muni du présent avis.



# Paiement chez un buraliste ou partenaire agréé\*

En lui présentant le flashcode se trouvant sur la carte de paiement ci-dessous \* identifié par le logo ci-contre, liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite



# ATTENTION

# Date limite de paiement de votre FPS: 15/04/2024

En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant à cette date, un titre exécutoire assorti de la majoration prévue à l'article R. 2333-120-16 du code général des collectivités territoriales sera émis à votre encontre. Cette majoration est fixée à 20% du montant du FPS impayé sans pouvoir être inférieure à 50 euros.





### **CARTE DE PAIEMENT**

Date de l'avis: 09/01/2024

M LE REPRESENTANT LEGAL COMPAGNIÈ GENERÂLE DE CREDIT AUX PARTI BOULEVARD DE L'ÉUROPE

5000

\*





CENTRE D'ENCAISSEMENT TSA 69089 35908 RENNES CEDEX 09

NEW ASPER

# Comment contester cet avis de paiement?

Si vous souhaitez contester cet avis de palement, vous devez former un recours administratif présiable obligatoire (RAPO) avant toute saisine de la juridiction compétente, à peine d'irrecavabilité de cette saisine

## Conditions de recevabilité de votre recours (RAPO)

# Comment anvoyer votre recours (RAPO) ?

- . Par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.paris.fr/fps
- . Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse sujvante : VILLE DE PARIS - CENTRE DE NUMÉRISATION DES RAPO FPS TSA 21232 75621 PARIS CEDEX 18

#### ✓ Dans quel délai ?

. Ce recours (RAPO) est à adresser dans le délai d'un mois, soit avant le : 15/02/2024 Vous êtes réputé avoir reçu le présent avis S jours francs à compter de la date d'envoi.

#### ✓ Queijes pièces transmettre ?

#### Plàces à transmettre obligatoirement sous peine d'irrecevabilité du recours :

- . Un exposé des faits et des arguments expliquant le recours.
- . Une copie de l'avis de palement contasté,
- . Une copie du certificat d'immatriculation ou de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules.

#### Pièces à transmettre selon votre situation :

. Le cas échéant, les pièces permettant d'apprécier le bien-fondé de votre recours. En tant que titulaire du certificat d'immatriculation, locataire ou acquéreur du véhicule concerné, vous pouvez habiliter toute personne pour former le recours administratif en votre nom et pour votre compte. Dans ce cas, le mandat d'habilitation doit être transmis avec le recours.

## Délai de réponse de l'autorité administrative ou de son délégataire

- . L'absence de réponse écrite reque dans le mois suivant la date de l'avis de réception postal ou électronique du recours vaut rejet du recours.
- . La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, sous réserve du respect des conditions de recevabilité du recours.

# DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

La ministère de l'intérieur est responsable du traitement de données « Services FPS - ANTAI » qui a pour finalité, conformément à l'article L2333-87 du CGCT, la notification des avis de palement de FPS et l'émission des titres exécutoires et d'annulation prévus à cet article.

Les données personnelles recueillies dans ce cadre (état civil, informations d'ordre économique et financier, données de connexion ou de localisation) sont conservées pendant 3 ans et destinées à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ainsi qu'à la direction générale des finances publiques en charge de leur recouvrement.

Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour motifs légitimes relatifs aux renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement automatisé (art. 70-18 à 70-20 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de : Données personnelles CNT - CS 74 000 - 35094 Rannes Cedex 9.

Vous pouvez également exercer ce droit auprès de l'autorité dont relève l'agent assermenté ayant établi cet avis de paiement et dont l'adresse figure sur la première page du présent avis. En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.